

**AVIS PUBLIC RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025, CONFORMÉMENT À
L'ARTICLE 320 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Terrebonne pour l'année 2025, conformément aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* :

Date	Endroit et heure
Mardi 21 janvier 2025	À 19h, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne
Mardi 18 février 2025	
Mardi 18 mars 2025	
Mardi 15 avril 2025	
Mardi 6 mai 2025	
Mardi 10 juin 2025	
Mardi 8 juillet 2025	
Mardi 19 août 2025	
Mardi 16 septembre 2025	
Mercredi 1 ^{er} octobre 2025	
Mardi 18 novembre 2025	
Mardi 16 décembre 2025	

Donné à Terrebonne, le 22 novembre 2024.

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE,

 Signé numériquement
par Laura Thibault
Date : 24-11-22
Me Laura Thibault, avocate